

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : cftc-fae.fr

N ° 183 – Le 09 juillet 2010

Le gouvernement augmente le point d'indice de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010. Dernière augmentation avant le gel !

Le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010, signé par le Président de la République et publié au Journal Officiel du 8 juillet 2010, porte majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements d'hospitalisation de 0,5% à compter du 1^{er} juillet 2010. Cette augmentation est très insuffisante et précède le gel de nos salaires en 2011.

L'EVOLUTION AU 1^{er} JUILLET 2010

La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré et soumis aux retenues pour pension est fixée à 5556,35 euros à compter du 1^{er} juillet 2010. Il augmente de 0,5 % (5528,71 euros au 1/10/2009).